

FORMULE 74.13.1

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION  
TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS PAR LE TESTAMENT

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU

domicilié(e), à son décès, à

profession

décédé(e) le

**CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION  
TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS PAR LE TESTAMENT**

**Requérant**

**Adresse**

**Profession**

Sur ordonnance d'un juge de la Cour supérieure de justice, le présent octroi d'un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire est limité aux biens visés par le testament daté du

(et des codicilles datés du \_\_\_\_\_).

Une copie du testament (et des codicilles) est jointe. Ce testament constitue le dernier testament du défunt traitant de ces biens.

Le présent CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS PAR LE TESTAMENT est par la présente délivré, sous le sceau du tribunal, au requérant ou à la requérant(e) susnommé(e).

DATE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
greffier

\_\_\_\_\_  
adresse du greffe

n° du dossier de la cour

Cour supérieure de justice

a

**SUCCESSION DE FEU**

**CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION  
TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS  
PAR LE TESTAMENT**

nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de  
télécopieur de l'avocat ou de la requérant